



Syndicat CGTM-SOEM de Fort de France

Fort de France, le 15 mars 2016

Flash Info

Silence, on tue les salariés !!!

En quelque sorte, c'est le but recherché par le clan HOLLANDE, MACRON, EL KHOMRI et VALLS.

Jamais la gauche n'avait été aussi à la merci du MEDEF. Il faut remonter très loin pour voir un tel subterfuge. Les travailleurs doivent bien regretter leur choix de voter pour M.HOLLANDE et ses amis.

HOLLANDE prend le pain de la bouche des salariés pour donner aux gros possédants. **Accepterez-vous cela ?**

Etes-vous prêts à laisser tous vos avantages acquis pour les patrons ?

Ceux qui étaient avant nous y ont laissé leur vie pour nous laisser un héritage tel que :

Les congés payés, les 35h, les congés pour événements familiaux, nos primes, la médecine préventive, les prud'hommes, les conditions de travail etc.....

Aujourd'hui des technocrates veulent tout supprimer et ainsi donner plus d'avantages aux patrons et laisser les salariés crevés sans un sou, assouplir les licenciements ce qui veut dire jeter dans la rue nos collègues les plus anciens et faire place aux jeunes avec des subventions à l'embauche pour les patrons.

Chers collègues, nous devons nous mobiliser pour faire reculer les profiteurs, pour cela, venez nous rencontrer le jeudi 31 mars à 7h00 à la Maison des Syndicats pour un grand déboulé dans les rues de Fort de France mais aussi pour préparer la journée du vendredi 1 avril sur les revendications spécifique à la Mairie de Fort de France où tout ne va pas

Syndicat CGTM - SOEM

Ex. hôpital Civil (Ancienne Douane) - 97200 FORT-DE-FRANCE

Tél. : 05 96 60 71 49 - Fax. : 05 96 55 73 08

pour le mieux.

Aucune crainte à avoir, vous êtes couvert par un préavis de grève déposé par votre syndicat la CGTM-SOEM.

Disons non à HOLLANDE et ses amis, nous devons répondre à la provocation.

Tous en grève le 31 mars et le 1^{er} avril 2016 dès 07h00

Maison des Syndicats

La journée du vendredi 1^{er} portera sur nos revendication à Fort de France tel que :

- Le respect des organes paritaires
- Le respect de loi SOVADET relatif à la sélection professionnelle
- L'application de l'article 33 de la loi 84.54 du 26 janvier 1984
- L'application des accords de Bercy
- L'œuvre social
- L'augmentation du point d'indice
- Le régime indemnitaire

TOUS EN GREVE
LE 31 MARS ET LE 1^{ER} AVRIL 2016
RENDEZ VOUS 7H00
MAISON DES SYNDICATS

- 14,20 % c'est la perte du pouvoir d'achat pour les agents de catégorie C depuis le 1^{er} Janvier 2000. P.I 4,63€ au lieu de 5,29€

- Perte sur le salaire -239€

- 320€ pour un cadre intermédiaire de catégorie B

- 433€ pour un cadre de direction de catégorie A

Dans le même temps +2,09 % d'augmentation de la contribution retraite pour tous les agents depuis le 31 décembre 2000.

Assez de perte d'argent en travaillant !!!

Pliss foss

MOBILISONS-NOUS

Daniel GROMAT

Le 1^{er} Avril pour l'augmentation du POINT D'INDICE.

Syndicat CGTM - SOEM

Ex. hôpital Civil (Ancienne Douane) - 97200 FORT-DE-FRANCE

Tél. : 05 96 60 71 49 - Fax. : 05 96 55 73 08